

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juillet 2014

Présents : Chabbert René, Adragna Jacky, Ancely Nathalie, Borios Odile, Cadena Jacqueline, Gervasi Andrée, Martel Christophe, Olivares Sébastien, Rouanet Nicole, Sicart Magali, Tisseyre Cyrille.

Excusés : Abrioux Chantal, Amiel Nicolas, Mignard Christian.

ACTIVITES PERISCOLAIRES – ATELIER DE MUSIQUE :

Le Conseil Municipal accepte la convention proposée par Monsieur Joseph CAYUELA, pour la mise en place d'un atelier de musique et d'initiation aux instruments à vent, dans le cadre des activités périscolaires 2014/2015, à raison d'une intervention par semaine pour les primaires, pour un montant annuel de 1 512 €.

ACTIVITES PERISCOLAIRES – ATELIERS DE LOISIRS CREATIFS, CULTURELS ET ARTISTIQUES :

Le Conseil Municipal accepte la convention proposée par l'Association IDEABULE, pour la mise en place d'ateliers de loisirs créatifs, culturels et artistiques, dans le cadre des activités périscolaires 2014/2015, à raison de quatre interventions par semaine pour les maternelles et les primaires, pour un montant annuel de 6 048 €.

ACTIVITES PERISCOLAIRES – ATELIER JEUX DE BALLE ET INITIATION AU SPORT :

Le Conseil Municipal accepte la convention proposée par Monsieur Dominique MANIGART, pour la mise en place d'un atelier jeux de balles, initiation au sport et découverte de la photographie, dans le cadre des activités périscolaires 2014/2015, à raison d'une intervention par semaine pour les primaires, pour un montant annuel de 1 512 €.

LIEU DU BUREAU DE VOTE :

La population siranaise ayant fortement augmentée ces dernières années, Monsieur le Maire propose de modifier le lieu du bureau de vote qui se déroule habituellement dans la salle de réunion du Conseil Municipal devenu un peu exigü et d'utiliser à l'avenir la salle du foyer municipal.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

MISE EN PLACE D'UN CAE – ECOLE COMMUNALE ET CANTINE SCOLAIRE :

Le Conseil Municipal décide de mettre en place un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, avec une personne chargée de la cantine scolaire et de l'accompagnement des enfants de l'école communale, à compter du 25 août 2014. Il sollicite les services du pôle emploi afin de signer une convention pour le compte de l'Etat.